



VALÉRIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE
L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION
ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SECURITE ROUTIERE

Jambes, le 29 août 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE


Plus de 750 abords écoles bientôt mieux sécurisés en Wallonie

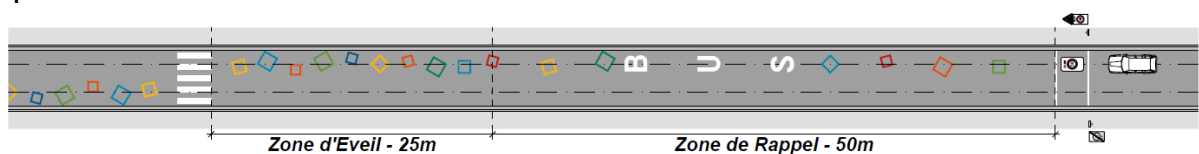
L'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Ministre de la Sécurité routière, Valérie De Bue, pour renforcer la visibilité des abords des établissements scolaires primaires et maternelles a suscité un grand engouement.

A ce jour, 132 communes ont manifesté leur intérêt pour le placement d'un marquage au sol inédit en Wallonie. Plus de 750 abords d'écoles fondamentales seront ainsi mieux sécurisés en 2023 grâce à un budget de 7 millions d'euros octroyés par la Ministre De Bue.

Ces abords écoles seront divisées en trois zones. Une zone d'entrée, une zone de rappel et une zone d'éveil de proximité seront identifiées au sol. **L'objectif est de maintenir l'attention des usagers de la route tout au long du tronçon couvert et de les faire ralentir plus tôt.** Le message se veut progressif et ascendant, soulignant un danger potentiel par la présence d'usagers vulnérables.

Ainsi, chacune des zones fera l'objet d'un traitement particulier en lien avec l'objectif qu'elle doit atteindre :

- **Zone d'entrée** : L'objectif est de signifier l'entrée dans la zone abords d'école et de rappeler la signalisation verticale existante. Ce message sera exprimé par un marquage au sol constitué d'une double ligne blanche, encadrant le marquage du signal  au format standard 120 x 200 cm.
- **Zone de rappel** : L'objectif est de maintenir l'attention des conducteurs le long du tronçon. Cette zone de rappel sera signifiée par un marquage de carrés colorés espacés et disposés de manière « aléatoire ».
- **Zone d'éveil** : L'objectif est de signifier la proximité immédiate de l'accès à l'école ou du passage piéton. Cette zone couvre les 25 mètres de part et d'autre de l'établissement. Elle sera matérialisée par un marquage dense des carrés colorés disposés de manière « aléatoire ».



Une première école bénéficie déjà de ce nouveau marquage au sol. Il s'agit de l'Ecole fondamentale de Barvaux-en-Condroz située route de Dinant, 23.



Marquage au sol Ecole fondamentale Barvaux-en-Condroz

Les enfants sont le plus souvent victimes d'accidents de la route en tant que piétons et, dans 4 cas sur dix, cela se passe à proximité de l'école. Au total, ces cinq dernières années en Wallonie, de 2017 à 2021, 1.888 enfants de 3 à 17 ans ont été victimes d'un accident de la route sur le trajet de l'école, dont 6 tués et 63 blessés grièvement. En moyenne en Wallonie, un peu plus de **2 enfants sont victimes d'un accident de la route chaque jour d'école aux heures d'entrée et de sortie de classe.**